

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 72A

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

Le 10 novembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

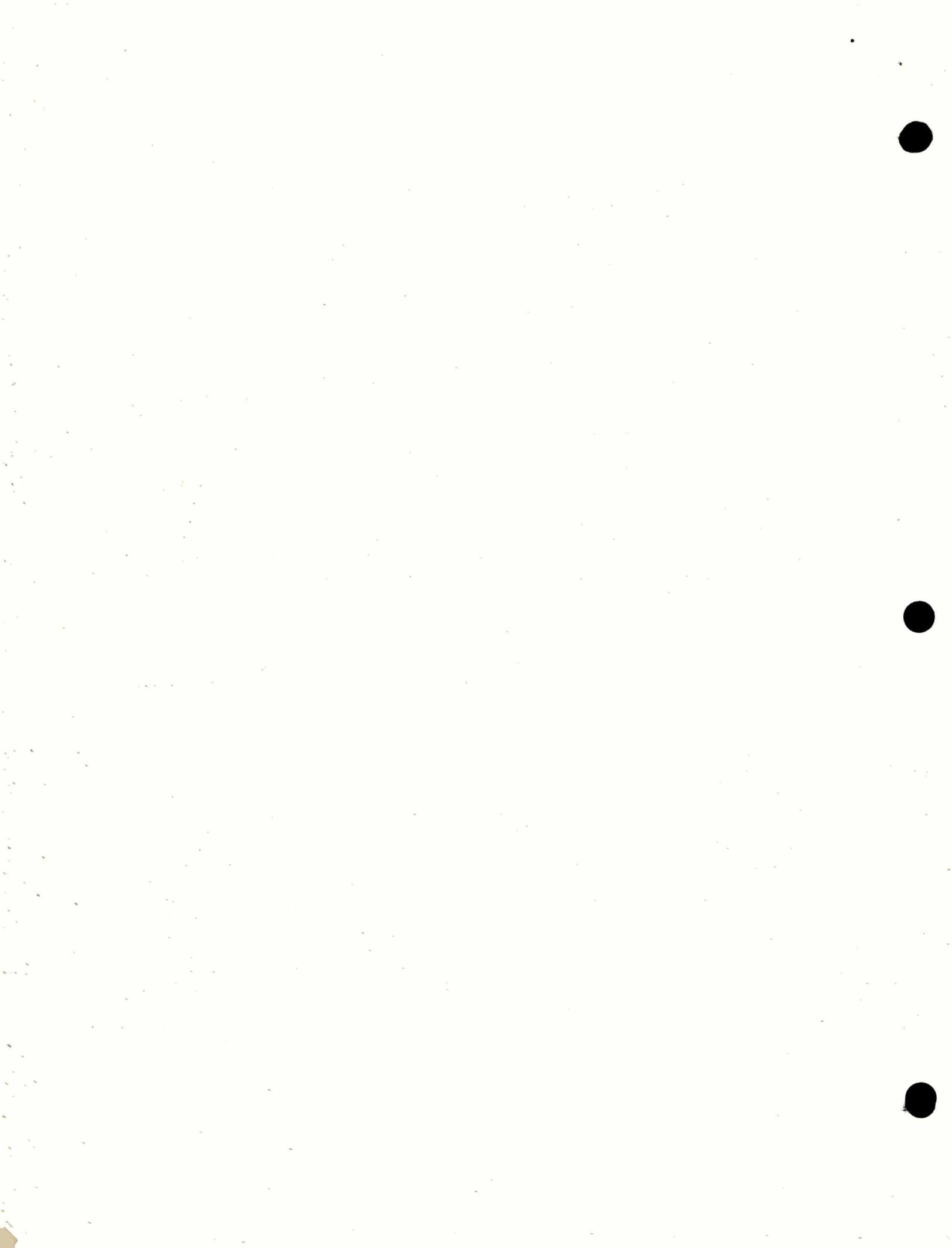
Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Plaza 1- 5600

APARTHEID

Texte de la déclaration qui sera prononcée,
le 10 novembre 1967, à la Commission
politique spéciale par le représentant du
Canada, l'ambassadeur Paul Beaulieu.

Dans le domaine des questions de l'Afrique australe, les membres des Nations Unies se sont, au cours des dernières années, attachés dans une certaine mesure aux problèmes immédiats entraînés par la déclaration illégale d'indépendance du régime minoritaire de Ian Smith et par le statut du Sud-ouest africain. L'aspect des droits de l'homme inhérent à la question de l'apartheid est dans une large mesure fondamental à ces deux problèmes - un fait que les crises plus immédiates rejettent souvent dans l'ombre tant en ce qui concerne les Nations Unies que tous ces pays qui partagent les idéaux que défend l'Organisation. En prenant la parole aujourd'hui, ma délégation désire rappeler que le gouvernement et le peuple du Canada continuent de porter une grande attention à la question de l'apartheid et croient que l'harmonie n'existera réellement dans cette région que lorsque l'on aura réussi à trouver une façon d'aborder le problème des relations entre les races en Afrique australe qui sera davantage en accord avec la dignité de tous ses habitants.

La croyance en l'égalité de tous les hommes est l'une des bases de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada, comme presque tous les membres est de l'avis qu'une société, comme celle qui existe en Afrique du Sud, va à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la justice. Nous ne nions pas qu'un certain nombre d'habitants qui ne sont pas de race blanche en Afrique du Sud jouissent d'un niveau de vie relativement élevé. Mais dans un pays aussi riche en ressources humaines et naturelles que l'Afrique du Sud, il serait surprenant qu'il en fût autrement. Ce niveau de vie ne peut être considéré comme un cadeau des groupes contrôlant le pouvoir. La discrimination raciale se pratique malheureusement encore en plusieurs pays; l'imperfection humaine existe encore partout. Toutefois, il ne se rencontre aucun pays, l'Afrique du Sud étant la seule exception, où la discrimination raciale sanctionnée dans la législation de sa société, et où le gouvernement s'est engagé à appliquer une politique de ségrégation systématique. Quelle que soit la réussite matérielle ou intellectuelle d'un non-Blanc en Afrique du Sud, celui-ci demeure toujours soumis aux lois dégradantes de l'apartheid. Nous ne nions pas ses droits à la population



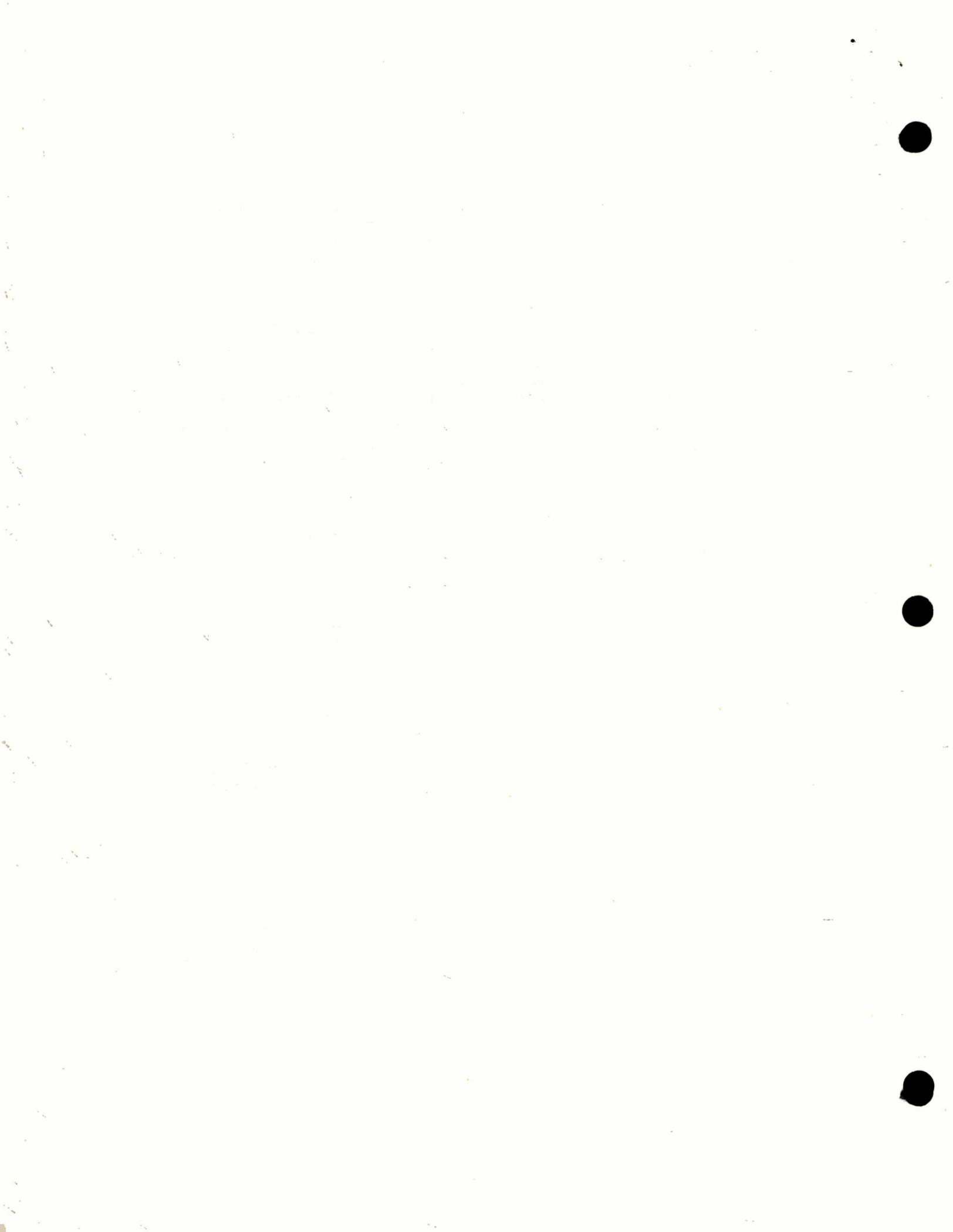
blanche de l'Afrique du Sud. Tout ce que nous et la majorité écrasante des membres des Nations Unies disons à l'Afrique du Sud est ceci: nous ne pouvons admettre la discrimination raciale; c'est une politique qui viole l'esprit et la lettre de la Charte, des conventions et déclarations des Nations Unies sur les droits de l'homme, politique qui n'est pas compatible avec la dignité humaine.

Le Canada a fidèlement respecté les résolutions du 7 août et du 4 décembre 1963 du Conseil de Sécurité concernant l'exportation d'armes et de matériel militaire vers l'Afrique du Sud. Cette politique du Canada de ne pas autoriser l'envoi d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud prouve d'une façon évidente son désir de se dissocier de la mise en pratique de la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Nous partageons la conviction que les Nations Unies devraient prendre des mesures positives en vue de l'abolition de l'apartheid. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a délégué un représentant au séminaire international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme, qui s'est tenu à Kitwe en Zambie, du 25 juillet au 4 août de cette année. Mon Gouvernement désire remercier le gouvernement de la Zambie d'avoir mis à la disposition des organisateurs les installations nécessaires à la tenue de ce séminaire. Nous estimons que cette rencontre a été utile, même si nous n'avons pas été en mesure d'approuver en entier les conclusions et les recommandations du cycle d'études.

Nous sommes en faveur de toute mesure permettant de venir en aide aux citoyens de l'Afrique du Sud victimes de l'apartheid. C'est à ce titre que le Canada a contribué la somme de \$25,000 au programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains établi par les Nations Unies.

Au cours des dernières années, la Commission a été saisie d'une résolution qualifiant la situation en Afrique du Sud de menace à la paix et à la sécurité et demandant au Conseil de Sécurité de prendre des mesures en vertu du chapitre VII de la Charte. Ma délégation est consciente des tensions qui existent en Afrique du Sud et des conséquences latentes non seulement pour ce pays, mais pour l'Afrique australe entière, que porte en soi la poursuite de la politique d'apartheid. Bien que la situation en Afrique australe risque de mettre un jour en danger la paix et la stabilité internationales, il nous paraît tout au moins douteux que les provisions de la Charte concernant les menaces contre la paix et la sécurité internationales ne s'appliquent dans les circonstances actuelles. En conséquence, ma délégation réserve sa position sur ce point. Nous nous demandons sincèrement ce que pourrait accomplir en termes pratiques une recommandation au Conseil de Sécurité d'imposer des sanctions. D'autre part, pour l'Assemblée, se concentrer sur un maximum d'action contre l'Afrique du Sud en ce moment, en l'absence d'un accord du Conseil de Sécurité, serait la contraindre à adopter la position de préconiser des mesures sans grand espoir de les voir appliquer et ainsi porterait préjudice à la réputation des Nations Unies comme un instrument efficace de maintien de la paix dans le monde.



La politique du Canada à l'égard des états indépendants de l'Afrique est évidemment un aspect de notre politique extérieure qui s'est développée séparément de notre politique concernant les questions sud-africaines. Le Canada s'est sincèrement réjoui de l'accession à l'indépendance d'un si grand nombre d'états africains. Nous pouvons affirmer en toute honnêteté que nos relations bilatérales sont fermement fondées sur le respect mutuel et sur un désir de notre part d'aider dans la mesure de nos moyens. Dans ce but, le Canada a établi un programme d'aide, qui va s'accroissant en faveur des pays d'Afrique, tant aux membres du Commonwealth qu'aux Etats francophones. Cette aide est accordée sans visée politique et dans un esprit de collaboration mutuelle. Il existe cependant un lien entre nos objectifs dans ce domaine et la situation en Afrique australe. Nous attachons une importance primordiale au développement d'états africains indépendants qui ont choisi la politique de coopération entre les races. Grâce à l'exemple de la collaboration multiraciale que nous offrent les pays indépendants africains, nous pouvons démontrer au monde que la solution du problème ne se trouve ni dans l'apartheid ni dans le refus de reconnaître les droits de l'homme.

